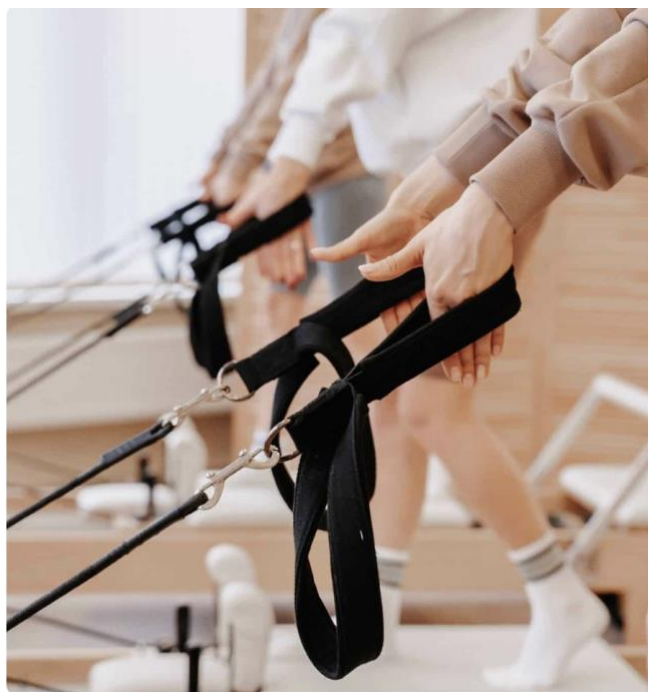


GestiCert

Gestionnaire des Certifications du Fitness



RS 6755
*« ANIMER UNE
SÉANCE DE PILATES »*

À l'intention des organismes de formation

*GUIDE DES
HABILITATIONS*

Version 5- 2026-04-29

Table des matières

PRÉSENTATION DE LA CERTIFICATION	3
RÉFÉRENTIELS DE LA FORMATION.....	5
<i>Durée : 8 jours.....</i>	<i>5</i>
<i>Objectifs généraux :.....</i>	<i>5</i>
<i>Objectifs spécifiques :.....</i>	<i>5</i>
Modalités d'évaluation et de décision de certification	11
<i>1.1 Modalités d'évaluation et de décision de certification</i>	<i>11</i>
Modalités de contrôle des épreuves d'évaluation	12
<i>2.1 Procédure de prévention des fraudes.....</i>	<i>12</i>
<i>2.2 Procédure de décision de certification.....</i>	<i>13</i>
<i>2.3 Procédure de sélection et d'habilitation de la commission d'évaluation de l'organisme de formation.....</i>	<i>14</i>
<i>2.4 Communication des résultats et délivrance matérielle de la certification.....</i>	<i>14</i>
<i>2.5 Égalité de traitement des candidats.....</i>	<i>15</i>
<i>2.6 Gestion du handicap.....</i>	<i>15</i>
Entrée en formation- Vérification des prérequis	15
Procédure de contrôle des épreuves certificatives	16
Enquête de professionnalisation.....	16
<i>LE DISPOSITIF D'HABILITATION.....</i>	<i>18</i>
CAHIER DES CHARGES D'HABILITATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA CERTIFICATION	19
RS 6755 « Animer une séance de Pilates »	19
<i>Dossier d'habilitation – Partie 1 et Partie 2.....</i>	<i>19</i>
<i>Modalités d'envoi et de traitement des demandes d'habilitation.....</i>	<i>20</i>
<i>Conditions et entrée dans le dispositif : frais d'habilitation et formation ENCP.....</i>	<i>20</i>
<i>Qualifications et Expériences requises pour les Formateurs</i>	<i>21</i>
<i>Qualifications et Expériences requises pour les Évaluateurs.....</i>	<i>22</i>
<i>Ouverture de session.....</i>	<i>22</i>
<i>Synthèse des éléments financiers pour votre organisme de formation.....</i>	<i>23</i>
<i>Respect du Référentiel de formation.....</i>	<i>23</i>
<i>Procédure simplifiée de renouvellement.....</i>	<i>24</i>

GestiCert

Gestionnaire des Certifications du Fitness

PRÉSENTATION DE LA CERTIFICATION

Objectifs et contexte de la certification

La certification "Animer une séance de Pilates" (RS 6755) répond à un besoin des professionnels du secteur, dû au développement des différentes pratiques de forme, santé et bien-être. Le Pilates, inspiré de la danse, de la gymnastique et du yoga, rééquilibre les muscles grâce au renforcement, à la respiration et aux étirements.

Pratiqué au sol ou avec des appareils, il améliore posture, souplesse et réduit les douleurs dorsales. Pour être efficace et sans risque, il doit être encadré par un professionnel compétent.

Notre certification valide les compétences nécessaires pour animer une séance de Pilates, y compris pour les personnes en situation de handicap.

Elle permet aux professionnels du fitness d'élargir leur offre tout en garantissant la sécurité des participants.

Présentation du certificateur

*L'organisme de formation **ENCP créé en 2009 dont son siège social se trouve au 4 rue Nikola tesla 35000 Rennes**, reconnu pour son expertise dans les métiers de la remise en forme, agit en tant que certificateur pour une certification inscrite au Répertoire Spécifique (RS), destinée aux éducateurs sportifs.*

Cette certification vise à reconnaître des compétences complémentaires, répondant aux besoins concrets du secteur et permettant l'employabilité (ex : encadrement de publics spécifiques, sécurité, innovation pédagogique).

En tant que certificateur, l'organisme prend plusieurs engagements :

- *Garantir la qualité et la rigueur du processus de certification et de renouvellement,*
- *Assurer les bonnes relations avec le prestataire GestiCert*
- *Veiller à l'adaptation continue des référentiels aux réalités du terrain,*
- *Collaborer étroitement avec les acteurs professionnels et institutionnels du sport.*

Il porte également une responsabilité pleine et entière sur la définition des référentiels, l'organisation des épreuves, et l'attribution finale des certifications.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de professionnalisation durable, en contribuant à la reconnaissance des compétences des éducateurs sportifs au service de la qualité et de la sécurité des pratiques.



La délégation du RS 6755 « Animer une séance de Pilates »

La certification "Animer une séance de Pilates" (RS 6755) fait l'objet d'une délégation de gestion par ENCP, organisme certificateur reconnu par France Compétences. Dans le cadre de cet enregistrement, ENCP a opté pour une gestion nationale harmonisée afin d'assurer un suivi homogène et rigoureux sur l'ensemble du territoire français. Cette harmonisation est réalisée via la structure de gestion associative GestiCert, spécifiquement dédiée à la gestion centralisée des certifications professionnelles.

Doté d'une plateforme de gestion, GestiCert permet une gestion optimisée des dossiers des candidats, une traçabilité rigoureuse des parcours de formation, ainsi qu'une organisation efficace des évaluations certificatives. Cette démarche garantit la qualité pédagogique et le respect des exigences réglementaires, tout en facilitant les échanges et la communication entre ENCP, ses partenaires et les différents organismes de formation habilités à délivrer la certification. Grâce à cette organisation centralisée et harmonisée, ENCP garantit une reconnaissance forte et pérenne de la certification RS 6755 auprès des professionnels, des employeurs et des institutions.

RÉFÉRENTIELS DE LA FORMATION**Formation Pilates : "Animer une séance de Pilates"****Durée : 8 jours**

Répartis comme suit :

- o 7 jours de formation (passages blancs et certification : 1 jour pour les passages blancs)
- o 1 jour pour l'examen final
- o Journée de **7h00 soit un total de 56h00**.

Cette formation "Animer une séance de Pilates" RS 6755 doit être réalisée à **100% en présentiel**.**OBJECTIFS DE LA FORMATION****Objectifs généraux :****1. Maîtriser les bases fondamentales du Pilates Matwork et des techniques d'enseignement associées**

- o Comprendre les origines et l'évolution de la méthode Pilates, ainsi que son application dans différents contextes (santé, bien-être, performance).
- o Assimiler les principes fondamentaux du Pilates pour une pratique sûre et efficace : respiration, concentration, contrôle, centrage, fluidité et précision.
- o Développer une connaissance approfondie des mouvements de base et de leur exécution correcte.

2. Comprendre et appliquer les principes fondamentaux du Pilates dans la pratique et l'enseignement

- o Apprendre à identifier les besoins et les limitations physiques des participants pour adapter les exercices en conséquence.
- o Savoir transmettre les bases théoriques et pratiques du Pilates avec clarté et pédagogie, en respectant les capacités de chaque individu.

Objectifs spécifiques :**1. Savoir concevoir et diriger des séances adaptées**

- o Concevoir des programmes structurés et progressifs pour des groupes de niveaux variés (débutants, intermédiaires, avancés).
- o Adapter les séances en fonction des besoins individuels des participants, avec des variations ou des simplifications des exercices.

2. Acquérir des compétences en modification et progression

- o Intégrer des techniques de progression pour aider les participants à évoluer dans leur pratique tout en respectant leurs limites physiques.
- o Savoir modifier les exercices pour des besoins spécifiques (ex. : douleurs chroniques, récupération après blessure, renforcement ciblé).

3. Développer des compétences en observation et correction

- o Affiner les capacités d'analyse des postures et des mouvements pour détecter les erreurs ou déséquilibres.
- o Utiliser des techniques de correction adaptées (verbales, démonstrations ou ajustements physiques) pour garantir la sécurité et l'efficacité des exercices.

Référentiels d'activités, de compétences officielles

INTITULÉ DE LA CERTIFICATION		
Animer une séance de Pilates		
<i>Description de l'activité ou de la situation professionnelle à partir de laquelle le dispositif de formation visant la certification est initié :</i>		
<p>La pratique du Pilates permet le renforcement des muscles en profondeur et ainsi d'améliorer la posture, la souplesse et de diminuer les douleurs dorsales. Elle tonifie le corps et peut allonger la silhouette. Une séance de Pilates doit être réalisée sans risque, préparée et encadrée par une personne compétente puisqu'elle est composée de mouvements et de positions du corps pouvant être douloureux s'ils sont mal effectués.</p> <p>Cette certification a pour but de valider les compétences nécessaires à l'animation de séances de Pilates adaptées aux personnes en situation de handicap le cas échéant.</p> <p>Elle permet aux acteurs issus du domaine du fitness, d'attester de leurs compétences afin de proposer des prestations de qualité tout en assurant la sécurité des participants. Elle s'adresse à toutes personnes initialement titulaires d'un titre reconnu par le Ministère des Sports, souhaitant ajouter les séances de Pilates à leur catalogue. Elle peut être réalisée par des coachs, animateurs, ou encore éducateurs sportifs... titulaire d'un BP, CQP (FI, BPJEPS, BEES, STAPS).</p>		
<i>Référentiels</i>		
<i>Référentiel de compétences</i>	<i>Référentiel de certification</i>	
	<i>Modalité(s)</i>	<i>Critères</i>
<p>Préparation C.1 Aménager l'espace de pratique d'une séance de Pilates en respectant les règles d'hygiène et de sécurité et garantissant l'accessibilité pour une personne en situation de handicap afin d'accueillir tous les pratiquants dans des conditions propices à la réalisation des exercices.</p>	<p><u>Mise en situation professionnelle simulant l'animation d'une séance de Pilates :</u> Le candidat est évalué sur le déroulé d'une séance de Pilates de 20 minutes qu'il aura préparé en amont.</p> <p>Le candidat sera évalué sur sa capacité à suivre et</p>	<p>C.1 Le candidat vérifie que le sol soit propre. - Il règle la température ambiante au besoin de façon à ce qu'elle soit confortable (entre 19 et 22 degrés Celsius). - Il vérifie que la capacité de la salle soit suffisante pour accueillir l'ensemble des participants (4m² / personne) en ajustant au besoin (configuration de l'espace, nombre de participants...) pour garantir l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. - Il prépare un support musical de faible</p>

<p>C.2 Préparer le matériel nécessaire à une séance de Pilates afin d'anticiper et d'optimiser son déroulé, en veillant à la mise à disposition pour chaque participant du matériel requis (tapis, swiss ball...) conformément aux exercices prévus et à ce que l'installation des tapis permettent l'extension latérale des bras ainsi qu'une libre circulation (permettant l'intervention de l'animateur de séance le cas échéant).</p> <p>Animation C.3 Encadrer les participants à la séance de Pilates en adoptant la posture d'éducateur sportif, en établissant notamment un climat de discipline et de bienveillance, en faisant preuve de la distance nécessaire et en contrôlant visuellement les aspects réglementaires (tenues adaptées..., afin de respecter la culture Pilates et de dérouler des exercices dans des conditions optimales de sécurité (en prévention de troubles musculo-squelettique et en respectant les besoins spécifiques d'une personne en situation de handicap au besoin).</p> <p>C.4 Installer les participants en vue de la séance de Pilates en suivant les règles de positionnement aidant la prise en charge d'un groupe ou de l'individu (sens de</p>	<p>corriger la séance et les prestations (postures) des pratiquants.</p> <p>A l'issue, les membres de la commission d'évaluation questionnent le candidat sur sa prestation.</p> <p>L'évaluation :</p> <p><u>Mise en situation professionnelle :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil des pratiquants - Réalisation de la séance <p><u>Soutenance orale :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Synthèse et réflexion formulées par le candidat sur la séance écoulée - Questions des membres de la commission d'évaluation (2 évaluateurs minimum) <p>Temps total d'évaluation : 40 minutes par candidat</p>	<p>intensité sonore qui ne couvrira pas sa voix.</p> <p>C.2 Le candidat, en fonction du nombre de pratiquants et des exercices qu'il va réaliser, prépare le matériel dont il aura besoin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il installe les tapis de façon à laisser un espace de circulation entre chaque afin de corriger les mouvements des participants éventuellement et permettre aux pratiquants de réaliser les exercices sans se toucher (élargissement des bras sans obstruction). - Il prépare le "petit" matériel : petit ballon, cercle, cylindre et swiss ball et justifie ses choix au regard de l'utilisation qui peut en être faite dans le cadre d'une séance de Pilates. <p>C.3 Le candidat accueille les participants avec le sourire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est calme. - Il utilise un vocabulaire adapté à des participants de tous niveaux. - Il se présente, fait un point sur l'historique de la discipline et présente la séance à venir. - Il vérifie que les participants aient une tenue adaptée permettant la fluidité des mouvements tout en étant près du corps permettant de visualiser l'effort et il le verbalise. - Il adopte une posture suscitant l'engagement en montrant l'exemple pour chaque exercice durant la séance et offre un soutien approprié à une personne en situation de handicap le cas échéant. <p>C.4 Le candidat invite chaque participant à s'installer sur un tapis en respectant les besoins spécifiques d'une personne en situation de handicap le cas échéant.</p> <ul style="list-style-type: none"> - le candidat invite chaque participant à se positionner en face de lui
--	--	--

<p><i>positionnement par exemple) afin de lui faciliter la compréhension, l'application des consignes des exercices de Pilates et en les adaptant pour répondre aux besoins d'une personne en situation de handicap si nécessaire.</i></p> <p><i>C.5 Vérifier l'absence de contre-indication éventuelle à la réalisation d'une séance de Pilates en questionnant de manière ouverte les participants afin de sécuriser la pratique, d'adapter les exercices si nécessaire et en accordant une attention particulière aux situations de handicap le cas échéant.</i></p> <p><i>C.6 Identifier la typologie des participants à la séance de Pilates en les questionnant à l'oral sur leur profil (participation antérieure, niveau, attentes vis-à-vis de la séance...) afin de déterminer et d'adapter la suite d'exercices et les options à réaliser durant la séance.</i></p> <p><i>C.7 Donner des directives claires et adaptées à la pratique d'une séance de Pilates en transmettant des instructions inclusives, générales et individualisées propres à l'animation d'une séance de Pilates afin de guider</i></p>	<p><i>- le candidat favorise l'alignement et la coordination des mouvements avec les participants (en utilisant par exemple des repères spatiaux).</i></p> <p><i>- en cas de difficulté manifeste de coordination d'un participant, le candidat se place dans le même sens que lui pour faire la démonstration du geste à effectuer</i></p> <p><i>- le candidat dirige les participants dans le même sens pour éviter toute inversion droite gauche.</i></p> <p><i>C.5 Le candidat :</i></p> <p><i>- utilise des questions ouvertes au groupe éventuel pour demander et s'assurer qu'aucun participant (individuellement), ne présente une pathologie ou blessure contraire à la pratique.</i></p> <p><i>- Les questions concernent a minima la colonne vertébrale, les cervicales, les lombaires, d'éventuelles douleurs dorsales ou encore articulaires, les situations de handicap éventuelles.</i></p> <p><i>- S'il constate des contre-indications, il adapte ses exercices et justifie ses choix.</i></p> <p><i>C.6 Le candidat questionne les participants afin d'obtenir des informations sur</i></p> <p><i>- leur âge,</i></p> <p><i>- leurs attentes vis-à-vis de la séance et sur le long terme</i></p> <p><i>- leur niveau (débutant, intermédiaire, avancé, senior...).</i></p> <p><i>Il adapte la séance en fonction :</i></p> <p><i>- des besoins</i></p> <p><i>- de la faisabilité de la demande</i></p> <p><i>- des qualités intrinsèques des exercices pour y répondre</i></p> <p><i>- des personnes en situation de handicap le cas échéant.</i></p> <p><i>Il explique ses choix.</i></p> <p><i>Les exercices sont proposés dans un ordre qui respecte cohérence et fluidité des mouvements inhérent à une séance de Pilates.</i></p> <p><i>C.7 Le candidat utilise tout au long de sa séance les consignes portant sur :</i></p> <p><i>- le placement du squelette</i></p>
---	--

<p><i>les participants dans la réalisation des mouvements et postures.</i></p> <p><i>C.8 Mettre en exécution le scénario de la séance en suivant la structure de la méthode Pilates ainsi qu'une logique proximo-distale afin de fluidifier la réalisation des exercices et ne pas rompre les mouvements et leur articulation.</i></p> <p><i>C.9 Maîtriser les variantes et options à la baisse ou à la hausse des exercices de Pilates en évaluant la souplesse, la mobilité, et en tenant compte d'une situation de handicap éventuelle afin de s'adapter aux participants et de proposer des exercices en adéquation avec le niveau de complexité permis.</i></p> <p>Clôture</p> <p><i>C.10 Clôturer une séance de Pilates dans le temps imparti en amenant les participants à la dernière posture, en les questionnant au sujet de leur ressenti et de leur satisfaction et</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> - l'exécution - la respiration - le ressenti - la correction physique et/ou verbale - l'encouragement <p><i>Pour chacune des typologies de consigne, le candidat utilise sa voix de manière audible et appropriée : sa voix est modulable en fonction de la situation : temps calme ou temps forts, voix douce ou appuyée.</i></p> <p><i>C.8 Le scénario proposé par le candidat respecte la routine et la logique proximo distale :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - chaque exercice est pensé du centre du corps (transverse, plancher pelvien et colonne vertébrale) vers la périphérie (membres, bras, jambes). - La méthode respecte l'ascension du corps en allant du sol vers le debout en tenant compte des situations de handicap éventuelles. - L'enchaînement des exercices est fluide et naturel et propose une continuité dans les mouvements, sans cassure. <p><i>C.9 Le candidat est attentif à chacun des participants :</i> <i>il vérifie visuellement durant toute la séance les points de vigilance suivants, il corrige le pratiquant au besoin concernant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - l'engagement du centre du corps (sangle abdominale profonde et plancher pelvien) - le placement du bassin en position naturelle - le placement de la colonne : maintien de la colonne vertébrale dans l'auto-grandissement - la respiration thoracique permettant d'échafauder la posture - la ceinture scapulaire : les épaules sont abaissées vers le bas - l'ancrage : développer un rapport avec le sol grâce aux appuis - la fluidité : veiller à ce que les mouvements ne soient pas exécutés de façon arythmique - la concentration pour pratiquer de manière sécuritaire <p><i>Le candidat propose des variations d'intensité dans les différents exercices proposés au besoin</i></p>
--	--	--

<p><i>en réalisant une prise de congés formelle afin de finaliser la session et de recueillir les impressions.</i></p> <p><i>C.11 Réaliser une auto-évaluation de l'animation de la séance de Pilates en tenant compte notamment des critères d'adaptation, de difficulté, de gestion du temps permettant, en fonction du public et de la situation de chacun, de proposer des axes d'amélioration afin d'assurer une pratique évolutive et d'améliorer les prestations proposées.</i></p> <p><i>C.12 Nettoyer et reconfigurer l'espace de pratique d'une séance de Pilates en rangeant le matériel et en respectant les règles d'hygiène afin de laisser un espace propre pour une utilisation future et d'éviter tous risques ou accidents.</i></p>	<p><i>en tenant compte d'une situation de handicap le cas échéant.</i></p> <p><i>C.10 Le candidat clôt la séance. Le candidat invite les participants durant le dernier exercice à finir en position debout en ajustant la dernière posture aux besoins d'une personne en situation de handicap le cas échéant.</i> <i>Il questionne les participants (travail d'"appel aux ressentis" propre à la méthode Pilates) :</i> <i>- sur leur état physique et émotionnel en fin de séance</i> <i>- sur leur satisfaction de la séance accomplie.</i> <i>Il félicite les pratiquants pour l'effort accompli. Le temps alloué à la session est respecté, le candidat termine la séance entre -2 et +2 minutes au maximum.</i></p> <p><i>C.11 Le candidat réalise une auto-évaluation en deux temps :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>1. Il verbalise sa séance à chaud en exprimant les points forts et faibles de sa prestation. Son résumé doit contenir des éléments au sujet de l'aménagement, des consignes, de la démonstration, de son évaluation du public concerné par la séance et des remédiations.</i> <i>2. Il analyse la séance écoulée en étant capable de réaliser des projections sur les remédiations à venir. Il doit démontrer sa capacité réflexive au sujet de la progression pédagogique et des évolutions qu'il inclurait dans une séance future.</i> <p><i>L'auto-diagnostic doit inclure à minima 3 des points suivant :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <i>- gestion du temps de la séance</i> <i>- proposition de remédiation durant la séance</i> <i>- gestion de la difficulté des exercices proposés en fonction du public</i> <i>- adaptation des exercices en fonction du public</i> <i>- adaptation de la salle le cas échéant</i>
---	---

		<p><i>C.12 Le candidat remet en place le matériel dans un espace prévu à cet effet.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Il range les tapis et le petit matériel le cas échéant de façon à ne pas les endommager.</i> - <i>Il désinfecte le matériel et/ou d'expliquer le protocole de nettoyage (à minima utilisation d'eau tiède savonneuse avec microfibre, 1 fois par mois).</i>
--	--	---

Modalités d'évaluation et de décision de certification

1.1 Modalités d'évaluation et de décision de certification

La certification est évaluée par une mise en situation pratique suivie d'une soutenance orale découpée en 2 phases ainsi que par le biais de critères d'appréciation du niveau de maîtrise.

L'examen visant la certification, a pour objectif de mesurer la compétence globale du candidat en matière d'animation d'une séance de Pilates, en évaluant à la fois ses compétences pratiques et ses connaissances théoriques. Il met l'accent sur la capacité du candidat à appliquer les principes du Pilates, à communiquer efficacement et à s'adapter aux besoins individuels des participants.

Le candidat ne prépare pas de séance le jour de l'examen. Cette préparation est réalisée en amont, afin de correspondre aux acquis de sa formation. Le candidat aura préparé sur feuille, sa grille de séance qu'il remettra aux évaluateurs.

L'évaluation se concentre sur les choix du candidat, sa capacité à s'adapter au public, sa réflexivité et son potentiel d'évolution.

Les grilles de certification seront fournies par l'organisme certificateur. Aucune modification n'est acceptée.





Voici le descriptif des modalités d'évaluation le jour de l'examen :

Durée totale de l'examen : environ 40 minutes

1.  *Mise en situation - Séance de Pilates (20 minutes)*  :



Dans cette partie de l'examen, le candidat est placé dans une mise en situation réelle où il/elle doit réaliser une séance de Pilates. L'objectif est d'évaluer la maîtrise technique du Pilates, la capacité du candidat à guider une séance complète et à adapter les exercices en fonction des besoins et des capacités des participants.

La commission d'évaluation observe attentivement la prestation du candidat, évaluant sa technique, son alignement corporel, sa fluidité des mouvements, sa capacité à donner des directives claires et structurées ainsi que sa capacité à corriger et à guider les participants tout au long de la séance.

2.  Soutenance orale - Phase 1 : Synthèse de la prestation réalisée (10 minutes)  :

Après la séance de Pilates, le candidat passe à la phase de soutenance orale. Dans la première partie de cette phase, le candidat doit présenter une synthèse de la prestation qu'il/elle vient de réaliser. Le candidat a 10 minutes pour résumer les points clés de sa séance, expliquer sa méthodologie, mettre en évidence les exercices clés et discuter des résultats obtenus.

Le candidat doit faire preuve d'une bonne capacité de communication, d'organisation et de clarté dans sa présentation. Il est important de structurer les informations de manière logique et de les exprimer de manière concise et compréhensible afin de prouver au jury ses capacités réflexives et les perspectives d'évolution qu'il/elle pourra apporter à ses prestations.

3.  Soutenance orale - Phase 2 : Questions de la commission d'évaluation au candidat (10 minutes)  :

Dans la deuxième partie de la soutenance orale, le jury pose des questions au candidat en lien avec sa prestation de Pilates. Les questions peuvent porter sur des aspects techniques, des adaptations d'exercices, des connaissances anatomiques, des principes fondamentaux du Pilates, ou d'autres sujets pertinents.

Le candidat doit répondre aux questions de manière précise et démontrer sa compréhension approfondie du Pilates. Il est important de justifier ses réponses et de fournir des explications claires pour démontrer sa maîtrise du sujet.

L'évaluation finale de l'examen se fait en prenant en compte la prestation pratique du candidat lors de la séance de Pilates, ainsi que ses compétences de présentation et de réponse aux questions lors de la soutenance orale.

Modalités de contrôle des épreuves d'évaluation

2.1 Procédure de prévention des fraudes

En cas de fraude avérée, **le candidat sera exclu du passage de la certification**. Il n'aura plus la possibilité de mettre cette certification en valeur sur son CV, ni d'indiquer qu'il en a été candidat et/ou qu'il a obtenu cette certification.

Les épreuves de l'examen se déroulent en présentiel.

Le candidat devra être en mesure de prouver son identité et respecter la confidentialité de l'examen.

La session a lieu dans une salle d'examen dédiée et équipée afin de respecter la confidentialité de l'examen. Le candidat doit justifier son identité en montrant sa convocation et sa pièce d'identité au responsable de session.

*Ces mesures sont **obligatoires** afin de contrôler l'identité du candidat, conserver la confidentialité des épreuves et lutter contre d'éventuelles fraudes.*

2.2 Procédure de décision de certification

Un Jury final de certification est constitué de deux membres de l'ENCP, il statue sur la conformité des dossiers présentés par GestiCert et les partenaires de formation habilités. Le Jury final de certification vérifie :

- *Le respect de l'ensemble des conditions et modalités de la Certification telles que fixées dans le présent règlement ;*
- *Le contenu des mises en situation pratique et de la soutenance orale présentée par le candidat ;*
- *La grille d'évaluation de l'épreuve certificative*

Conditions de validation des compétences et attribution de la certification :

Sont imposés aux candidats les conditions suivantes :

- *Respect des délais : la séance de Pilates respecte le temps imposé (20 minutes), une tolérance de + ou - 2 minutes sera accordée*
- *Le candidat doit être le seul répondant : il ne doit pas avoir été aidé par un tiers lors de l'examen ;*
- *Le candidat doit être capable d'argumenter et justifier ses choix lors de l'échange avec la commission d'évaluation ; dans la phase de questions de la commission d'évaluation, le candidat doit fournir des réponses appropriées et pertinentes aux interrogations posées. Il doit démontrer sa capacité à analyser et à réfléchir de manière critique, à justifier ses choix et à fournir des explications claires pour étayer ses réponses.*
- *Les critères d'appréciation des compétences selon lesquels la commission d'évaluation évalue le candidat sont ceux présents sur la fiche d'évaluation imposée par le certificateur*

Modalité d'obtention de la certification :

La certification est composée de 12 compétences. Pour obtenir la certification, le candidat doit valider l'ensemble de ces compétences.

Modalité de validation des compétences :

Chaque compétence possède un certain nombre de critères d'évaluation eux même définis par des indicateurs de réussite (cases à cocher). Pour valider une compétence, le candidat doit valider une

majorité absolue d'indicateurs de réussite, relatifs à la compétence concernée. Par exemple : si une compétence possède 5 indicateurs, le candidat devra en réussir au moins 3 pour la valider.

Conditions d'évaluation des membres de la commission d'évaluation :

Il s'appuiera sur la **grille d'évaluation fournie par l'organisme certificateur** afin de vérifier la concordance entre les critères liés à chacune des compétences de la Certification, et les éléments présentés par le candidat, pour juger de l'acquisition d'une compétence ou non.

2.3 Procédure de sélection et d'habilitation de la commission d'évaluation de l'organisme de formation

Afin d'assurer la qualité de la commission d'évaluation habilitée à décerner ou non la certification, celui-ci est sélectionné en amont selon les critères suivants :

- La commission d'évaluation doit être composée à minima de **50% de membres externes**
- Une composition impaire est préconisée pour obtenir une décision ferme à l'issue de l'épreuve (Non obligatoire)
- La commission d'évaluation composée de membres externes respectera la parité dans la mesure du possible.
- Un formateur qui est intervenu lors du parcours de formation continu préparant aux épreuves certificatives ne peut être un membre de la commission d'évaluation, il peut être tout de même présent en tant que simple observateur
- Un membre de la commission d'évaluation ne doit avoir aucun lien avec le candidat que ce soit professionnel ou personnel pouvant de ce fait influencer la délivrance de la certification.

Profil des évaluateurs

Peuvent être habilités à faire partie des membres de la commission d'évaluation, toutes personnes pouvant justifier de l'expérience ou du profil suivant :

- Formateur / formatrice ayant exercé une activité de coach durant à minima deux années et ayant encadré le Pilates.
- Des coaches ayant en leur possession une carte professionnelle valide avec une expérience professionnelle d'à minima deux ans et ayant encadré le Pilates.
- Des gérants de salle de sport/fitness ayant été formés à la pratique du Pilates.

2.4 Communication des résultats et délivrance matérielle de la certification

Trois semaines avant la date de Jury final de certification donnée par GestiCert à l'organisme de formation ayant déclaré sa session, les fiches d'évaluation sont transmises sur la plateforme de gestion de GestiCert. Elles font l'objet de vérifications avant le Jury final de certification par GestiCert qui les transmet ensuite au Certificateur. Le jury final de certification constitué de deux représentants du certificateur en présence de deux représentants de GestiCert statue sur la complétude du dossier et la conformité des éléments transmis.

Un procès-verbal de jury est établi et signé par l'ensemble des membres du Jury final de certification. Une fois le PV signé, les parchemins sont édités par le certificateur et expédiés à l'organisme partenaire.

Le candidat admis se verra remettre le titre de « Animer une séance de Pilates ». En cas de non-admission, **le candidat n'obtient pas la Certification**. S'il souhaite repasser les épreuves certificatives, il devra alors

recommencer le processus d'inscription depuis le début. Le candidat aura la possibilité de s'inscrire à une nouvelle session de formation qui sera adaptée à ses besoins en fonction de l'analyse préalable réalisée.

2.5 Égalité de traitement des candidats

L'organisme de formation met tout en œuvre afin d'assurer les modalités garantissant l'égalité de traitement entre les candidats, et plus particulièrement assurer l'absence de discrimination à leur rencontre, au sens de l'article L.1132 - 1 du code du travail. Ainsi, le candidat ne peut être discriminé dans le contexte d'une évaluation d'une certification professionnelle en raison notamment de son origine, son sexe, ses mœurs, son orientation sexuelle, son identité de genre, son âge, sa situation de famille, son origine, ses opinions, ses convictions religieuses, sa perte d'autonomie ou handicap (liste non exhaustive).

De fait, au-delà de ces motifs, non limitatifs, de discrimination, le jury n'a à disposer que des informations qui lui sont nécessaires pour la bonne identification du candidat et l'évaluation de ses compétences professionnelles, au regard du référentiel de compétences.

2.6 Gestion du handicap

Le décret n°2021-389 du 2 avril 2021, relatif aux conditions d'enregistrement des certifications dans les répertoires nationaux, intègre concrètement la prise en compte des situations de handicap, de l'accessibilité et de la conception universelle pour l'appréciation de la qualité du référentiel de compétences d'un projet de certification professionnelle.

Tout candidat en situation de handicap doit le faire savoir dès son inscription auprès du référent handicap de l'organisme candidat afin de pouvoir mettre en place les aménagements nécessaires.

*Dans cette logique, les épreuves d'examen peuvent être aménagées pour **les candidats en situation de handicap** : tiers temps supplémentaire, report à une autre date de session d'examen, aménagement du mobilier, des équipements et/ou des supports, prise de contact avec l'AGEFIPH afin d'identifier les aménagements requis ou possibles. Le référent handicap de L'ENCP analysera les besoins spécifiques et assurera la mise en relation avec les professionnels compétents le cas échéant.*

Entrée en formation- Vérification des prérequis

Pour accéder à la formation préparant aux épreuves certificatives, le candidat doit justifier de la détention d'un diplôme dans le domaine du sport parmi :

- ✓ Les BPJEPS du champ des métiers de la forme et/ou multi-activités physiques et Sportives
- ✓ Les CQP Instructeur Fitness et/ou Activités de Loisirs Sportif option AGEE
- ✓ Le Brevet d'État d'éducateur sportif option métier de la forme
- ✓ Le DEUST Métiers de la forme

- ✓ Une licence STAPS "éducation et motricité", "entraînement sportif" et/ou "activités physiques et sportives adaptées"
- ✓ Un diplôme de kinésithérapeute

Quinze jours minimum avant l'entrée en formation, l'organisme devra télécharger sur la [plateforme GestiCert- Animateur PILATES](#)

1. Une pièce administrative justifiant de l'identité du candidat en cours de validité.
2. La carte professionnelle de santé/ou EAPS.
3. Le certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives. Pas de certificat émanant de la famille (père, mère, frère, sœur), d'une manière générale le médecin ne doit pas porter le même nom que le candidat.
4. Le ou les diplômes permettant de valider les prérequis.

Il convient de créer un fichier PDF de prérequis par candidat. Il constitue le début du dossier PDF envoyé en jury. Les prérequis sont vérifiés à l'inscription du candidat en session.

Ces derniers doivent être lisibles.

Voir [modèle de certificat médical](#) dans Kit Habilitation dans la bibliothèque de la plateforme.

Dès lors que tous les dossiers d'une session sont validés, les coordonnées des stagiaires sont envoyées à l'administrateur de la plateforme.

Quelques consignes obligatoires :

Un document PDF par stagiaire enregistré par nom (Pour nommer vos fichier PDF, mettre le nom de naissance des candidats en premier + le nom de mariage en 2ème le cas échéant + le prénom) regroupant obligatoirement l'ensemble de son dossier avec positionnement obligatoire des documents dans le sens de la lecture.

PROCESSUS DE FIN DE FORMATION – BILAN FIN DE FORMATION avec un formulaire vierge

Procédure de contrôle des épreuves certificatives

Dans le cadre du contrôle qualité de la certification, L'ENCP en tant que certificateur délègue à GestiCert les contrôles qualité. Ces contrôles peuvent être des contrôles sur pièces ou des contrôles sur place.

Enquête de professionnalisation



Le suivi des candidats est réalisé via un questionnaire envoyé 6 mois puis 12 mois et enfin 24mois après l'obtention de la certification, afin de connaître l'impact de la certification sur leur activité au quotidien, mais aussi de s'assurer de l'adéquation des compétences de la certification avec les besoins actuels du marché de l'emploi. Le recueil de ces indicateurs de performance (nombre de candidats, taux de réussite de la certification, insertion professionnelle) fera l'objet d'une publication annuelle sur notre site.

LE DISPOSITIF D'HABILITATION

INTRODUCTION :

Cette certification "Animer une séance de Pilates" (RS 6755) permet de répondre à la demande croissante du secteur pour cette spécialité. Dans le cadre du champ professionnel, elle s'inscrit dans une complémentarité des diplômes existants adaptés aux besoins opérationnels du secteur. Elle favorise aussi les recrutements en offrant la possibilité d'acquérir des compétences complémentaires afin d'améliorer l'employabilité et la possibilité d'évolution de carrière.

Définition : Un partenaire est un organisme habilité par le certificateur à préparer à la certification mais ne peut pas la délivrer.

Dans le cadre d'un déploiement national de la certification, seuls les organismes de formation habilités par le certificateur peuvent proposer la certification RS 6755.

Dans ce cahier des charges il est mentionné :

- La qualification et l'expérience que doivent posséder les formateurs
- La qualification et l'expérience que doivent posséder les évaluateurs
- Contenu obligatoire pour la procédure d'habilitation

La procédure d'habilitation est accordée après vérification de la conformité avec le cahier des charges établi par le certificateur. Ce cahier des charges est défini dans le document ci-joint.

À noter que lors de la première habilitation, la date d'échéance se situera au 31/12 de l'année N+1. Elle pourra être reconduite par une **procédure simplifiée de renouvellement** intégrant l'ensemble des informations utiles à la mise en œuvre de la formation et à son évolution au maximum pour la durée d'enregistrement du RS6755 au Répertoire Spécifique.

L'organisme de formation doit avoir déclaré son activité de formation professionnelle conformément aux dispositions des articles L.6351-1 et R.6385-1 et suivants du Code du travail. L'organisme de formation doit respecter dans sa proposition et dans la mise en œuvre ultérieure de la formation, le règlement du RS 6755 et communiquer au certificateur toute modification validée dans le cadre de la proposition.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la certification et au regard du référentiel évoqué précédemment, l'organisme de formation met en œuvre ses sessions de formation afin de répondre :

- Aux espaces de pratiques adaptés dans le cadre des tests de sélection, actions de formation et certifications (piscines, salle de formation)
- Aux équipements associés à la pratique des activités de Pilates
- Au respect de processus d'évaluation

L'organisme de formation s'engage à ne pas déléguer le pilotage de la certification.

Cette formation "Animer une séance de Pilates" RS 6755 doit être réalisée à 100% en présentiel.

CAHIER DES CHARGES D'HABILITATION ET DE MISE EN ŒUVRE DE LA CERTIFICATION

RS 6755 « Animer une séance de Pilates »

Dossier d'habilitation – Partie 1 et Partie 2

PARTIE 1 (Premier document PDF)

1. Plaquette de présentation numérisée de l'organisme et des formations dispensées
2. Copie de la déclaration d'organisme de formation sur laquelle figure le n° de déclaration d'activité
3. Attestation d'obtention du Référentiel National Qualité QUALIOPi
4. Règlement intérieur de l'Organisme de Formation

Remarque : Un organisme de formation habilité au CQP « Instructeur fitness » est exempté de la PARTIE 1.

PARTIE 2 (Second document PDF)

1. Fiche signalétique avec coordonnées complètes du responsable légal
2. Analyse d'opportunité sur la mise en œuvre de la formation au regard du contexte géographique de pratique et d'emploi
3. Moyens humains d'accueil, d'information et d'accompagnement des stagiaires
4. Présentation de l'équipe pédagogique et des évaluateurs pour la formation
* Nom / Statut / Fonction dans la structure / Carte professionnelle 2ans minimum/Attestation de formation Pilates
5. Nombre prévisionnel de stagiaires minimum et maximum
6. Planning prévisionnel de la formation
7. Description des infrastructures et du matériel pédagogique en lien avec la formation
8. Ruban pédagogique : contenus, références au 12 compétences, nombre d'heures, dates prévisionnelles de la première session, lieux, intervenants, test de positionnement, évaluation individuelle de mi-parcours
9. Attestation sur l'honneur de participation à la formation obligatoire ENCP (certificateur)

Le dossier d'habilitation comporte deux parties. Pour chaque partie, un seul document au format PDF est accepté. Il est donc obligatoire de regrouper les différents documents pour chaque partie en un seul PDF.

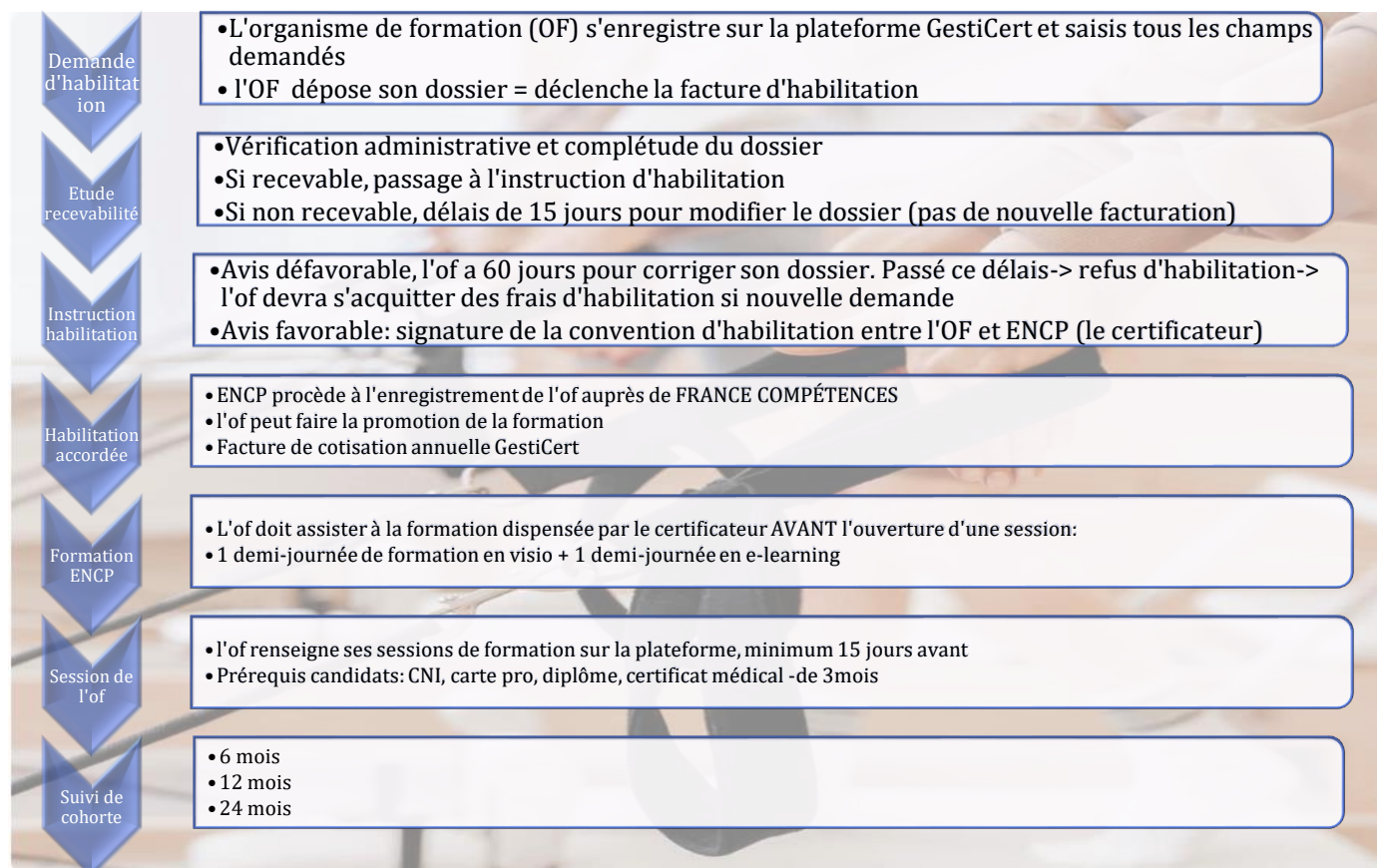
Modalités d'envoi et de traitement des demandes d'habilitation

Les demandes d'habilitation doivent être transmises par voie dématérialisée sur la plateforme GestiCert :

<https://animateur-pilates.gesticert.fr>

À compter de la date d'accusé de réception de recevabilité, l'organisme certificateur donne une réponse dans un délai de 30 jours. Dans le cas où l'organisme certificateur demande des précisions complémentaires, le délai de 30 jours s'applique à nouveau à la réponse à partir de la date d'envoi.

Rappel : Une demande d'habilitation complète doit être réalisée pour chaque numéro de déclaration d'activité d'organismes de formation, même si l'enseigne commerciale est la même. Ne sont considérés comme organisme de formation multisite, uniquement ceux qui ont un seul numéro de déclaration d'activité.



Conditions et entrée dans le dispositif : frais d'habilitation et formation ENCP

Lors de la demande d'habilitation, l'organisme de formation verse à GestiCert par virement des frais d'habilitation s'élevant à 1000 Euros, après réception de la facture éditée lors du dépôt sur la plateforme GestiCert. Aucune recevabilité ne pourra être prononcée sans le versement de cette somme forfaitaire. Dans le cas des organismes multi sites, les frais d'habilitation s'élèveront à 800 Euros par site supplémentaire, chaque demande doit faire l'objet d'un dépôt séparé sur la

plateforme GestiCert. En cas de non-habilitation, les frais de traitement des habilitations ne sont pas restitués.

Le certificateur ENCP rend obligatoire le suivi par tout nouvel organisme habilité d'une formation qui est facturée

1 000 Euros par l'ENCP directement. Ces montants de formations peuvent donner lieu à des prises en charge dans le cadre des financements de la formation professionnelle.

Cette formation devra être réalisée avant l'ouverture de la 1ère session.

- Une demi-journée de formation en Visio + une demi-journée en e-learning
- Les organismes de formation devront déposer leur scénario pédagogique global et détaillé sur la plateforme
- Ce format permet d'atteindre un volume total de 7 heures de formation
- Il est nécessaire de positionner 4 personnes afin que la formation puisse être prise en charge

NB : Un organisme multisite signifie plusieurs sites de formation avec un seul numéro de déclaration d'activité.

Dans le cadre d'une demande multisite, pour chaque site l'organisme de formation doit nous fournir :

- une note d'opportunité pour présenter les enjeux localement
- les éléments concernant le responsable pédagogique
- les éléments concernant l'équipe pédagogique
- les éléments concernant les locaux
- la liste des évaluateurs potentiels (Organisme de formation et professionnels)
- le ruban pédagogique précisant les dates de démarrage et de fin ainsi que le nombre de sessions visées

Dès l'habilitation prononcée, une cotisation annuelle est demandée. Elle s'élève à 1000€ par an par site principal et 800€ par site supplémentaire, et la première année elle est calculée au prorata de la date d'habilitation jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Lors du démarrage de la session, une somme de 250€ par stagiaire déclaré sera facturée par GestiCert à l'organisme de formation. Cette somme comprend tous les frais de gestion de chaque candidat.

Qualifications et Expériences requises pour les Formateurs

Les formateurs doivent répondre à des exigences précises afin de garantir la qualité des enseignements dispensés. Ci-dessous sont détaillés les critères à respecter :

- **Nom et Prénom / Statut ou fonction dans la structure** : chaque formateur doit indiquer son identité et préciser son rôle ou sa fonction au sein de l'organisme de formation.
- **Expérience professionnelle** : il est impératif que le formateur présente une carte professionnelle attestant d'une expérience d'au moins deux ans dans le domaine.
- **Formation spécifique** : le formateur doit également fournir une attestation de formation Pilates datant d'au moins deux ans, démontrant ainsi sa maîtrise de la discipline et son engagement dans la formation continue.

Un formateur ne peut être évaluateur de la session sur laquelle il est intervenu.

Qualifications et Expériences requises pour les Évaluateurs

Pour être évaluateur au sein de l'organisme de formation, certaines exigences doivent impérativement être respectées afin de garantir le sérieux et la qualité du processus d'évaluation :

- **Profil professionnel** : doit être gérant de salle de sport et avoir suivi une formation spécifique à la pratique du fitness. Cette expérience dans le secteur constitue un fondement essentiel pour assurer une évaluation pertinente et adaptée.
- **Expérience professionnelle** : Il est nécessaire de fournir une carte professionnelle justifiant d'au moins deux années d'expérience. Cette ancienneté atteste du parcours et de la légitimité du candidat en tant qu'évaluateur.
- **Formation Pilates** : L'évaluateur doit également présenter une attestation de formation Pilates. Aucune durée minimale ou maximale n'est imposée pour cette formation, mais la détention de ce justificatif est obligatoire.

Ouverture de session

Les organismes de formation doivent déclarer leur volonté d'ouvrir une session 1 mois avant le démarrage de la formation en saisissant sur leur espace dédié sur la plateforme de gestion GestiCert.

Au début de la formation, quinze jours avant l'ouverture de la session, l'organisme de formation doit enregistrer la liste des stagiaires et les pièces de prérequis sur la plateforme de gestion GestiCert. À la suite de cela, GestiCert adresse une facture correspondante, l'organisme de formation doit impérativement entrer le numéro de la facture pour l'intitulé de son virement.

Synthèse des éléments financiers pour votre organisme de formation

Rubrique	Montants à engager
Frais d'habilitation adhésion site principal ou secondaire	1 000€ pour le site principal 800€ pour les sites secondaires
Instruction des dossiers ouverture de session et frais de certification	250 €/stagiaire inscrit
Cotisation annuelle site principal ou secondaire	1000€ pour le site principal 800€ pour les sites secondaires
Formation du certificateur ENCP	1 000€

Lors de la demande d'habilitation, l'organisme de formation verse par virement les frais afférents de 1000€ pour le site principal et le cas échéant 800€ par site secondaire sur le compte bancaire de GestiCert dont le RIB figure ci-après. **Le virement doit préciser la dénomination de l'organisme de formation et la ville du site dans le libellé.** La facture correspondante sera éditée à réception par GestiCert. Un virement par site.

Crédit Mutuel				
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE				
Identifiant national de compte bancaire - RIB				
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	07344	00020740301	38	EUR
Identifiant international de compte bancaire				
IBAN (International Bank Account Number)				
FR76	1027	8073	4400	0207 4030 138
Domiciliation				
CCM DECINES				
112 AVENUE JEAN JAURES				
69150 DECINES CHARPIEU				
04 37 70 39 38				
Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.				
Domiciliation				
CCM DECINES				
BIC (Bank Identifier Code)				
CMCIFR2A				
Titulaire du compte (Account Owner)				
GESTICERT				
1 RUE DE THOU				
69001 LYON				
PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ				

Respect du Référentiel de formation

L'organisme de formation habilité s'engage :

À respecter le référentiel de formation de la certification RS 6755

À proposer un programme pédagogique et à former chaque candidat aux compétences associées à la certification. Ce programme de formation doit être en conformité avec les attendus du

référentiel de formation du certificateur et des exigences de la certification. Le partenaire est responsable de la qualité de son enseignement et de ses méthodes pédagogiques.

Toute modification n'ayant pas été soumise et validée par le certificateur remet en cause l'habilitation dans son intégralité et dégage le certificateur de toutes ses obligations y compris la présentation des candidats de l'organisme de formation à la validation de la certification visée.

À respecter les exigences de mise en œuvre du parcours de formation préparant aux épreuves de certification. Les parcours sont organisés par l'organisme de formation habilité, dans le respect du référentiel de formation annexé au présent guide et des prescriptions suivantes :

Exigences qualité pour la réalisation de la formation :

Les lieux de formation (théorie et pratique) doivent être adaptés au champ d'activité de la certification et respecter les normes sécuritaires et sanitaires en vigueur.

Le matériel utilisé doit être conforme à la discipline, aux exigences de la certification et en parfait état.

Des visites de contrôles seront diligentées par le certificateur et assurées par le délégataire GestiCert.

Procédure simplifiée de renouvellement

Le dossier de renouvellement devra comporter :

- le bilan chiffré et analytique des sessions achevées*
- le taux de satisfaction stagiaire*
- le planning prévisionnel de sessions*

IMPORTANT :

Le renouvellement de toutes les certifications par France Compétences repose sur une analyse de l'insertion professionnelle ou l'évolution des compétences visées. Concernant la certification RS 6755, une veille sur les compétences visées et leurs évolutions sera obligatoire. Ces informations collectées avec les acteurs de la profession et notamment les organismes de formation habilités permettront au certificateur d'ajuster et de faire évoluer cette certification. Il est rappelé que l'organisme de formation habilité s'engage à respecter un ensemble de mesures et de règles qui permettront l'organisation, le suivi et le contrôle de la formation dispensée. Aussi, en tant qu'organisme de formation vous n'aurez pas à réaliser vous-même ces enquêtes, cependant, vous devez vous assurer qu'un maximum de vos stagiaires réponde à ces enquêtes car un taux de retour insuffisant peut influencer la décision de France Compétences. Nous vous demandons donc de sensibiliser vos stagiaires sur ce sujet dès leur entrée en formation, mais également en fin de formation, en particulier les stagiaires certifiés qui seront les seuls concernés par l'enquête de suivi.

GestiCert

Gestionnaire des Certifications du Fitness



Notre plateforme : <https://animateur-pilates.gesticert.fr>

Pour nous contacter : contact@gesticert.fr